



**BOUCHES-DU-RHÔNE**  
**BASKET BALL**

# ADAPTATION DES FORMULES DE CHAMPIONNAT

SAISON 2020-2021

La crise sanitaire a fortement perturbé notre 1<sup>ère</sup> partie de saison 2020/2021 jusqu'à la suspension de l'ensemble de nos championnats.

Suite aux dernières annonces gouvernementales,

\* Les dates de réouverture des gymnases au public :

- . Pour les mineurs au 15 décembre 2020
- . Pour les adultes au 20 janvier 2021

\* Les dates de reprise de nos championnats ont été fixées :

- . Au 16/17 Janvier pour les mineurs
- . Au 13/14 Février pour les adultes (J4) et U20

NB: Les 2 WE précédents cette date seront réservés aux matches amicaux, matches avancés ou surtout rattrapage des matches de J1 ou J2 ou J3 manquants

*Ces dates sont bien sûr définies sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire*

Le Bureau Fédéral et le Comité Directeur Fédéral du 11/12/2020 ont statué sur les adaptations réglementaires relatives aux compétitions Nationales et nous demandent de faire valider nos propres modifications par vote de notre Comité Directeur.

Cf: Loi du 17 juin 2020

« les fédérations peuvent adapter leurs règlements sportifs AVANT le 31 décembre 2020 afin de s'adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire »

### 3 Recommandations:

- *Formats de compétition simplifiés*
  - . de janvier à fin juin
  - . Intégration de dates de report
- *Intérêt sportif de la compétition*
  - . Nombre suffisant de matches
  - . Respect des contraintes sportives des clubs
- *Règles d'accession/relégation intégrant*
  - . Possibilité que les compétitions ne puissent aller jusqu'au bout
  - . Potentielle disparité géographique (exple Métropole ou non...)

# ADAPTATION DES FORMULES DE CHAMPIONNAT

## PRINCIPES RETENUS PAR NOTRE CD

Avant le 31 décembre, notre Comité Directeur doit voter :

## 1. Les formules de compétition adaptées

Division	Structure	Format	Amplitude
<b>PRM et F</b>	1 Poule de 10	<b>Phase 1 en A/R</b>	Du 13 février au 12 Juin Rattrapage dès 30 janvier
<b>DM2</b>	2 Poules de 8		Du 13/14 Février au 5/6 Juin Rattrapage dès 30/31 Janvier
<b>DF2</b>	2 poules de 8 (6 équipes)		
<b>DM3</b>	3 poules de 8 (6 équipes)		
<b>U20 M</b>	3 poules de 6	<b>Phase 1 A/R + clasnt à 3</b>	Du 7 Février au 13 Juin

Avant le 31 décembre, notre Comité Directeur doit voter :

## 2. Le classement d'une division et attribution d'un titre de champion

Le classement d'une division sera établi dès lors que 50% des matches de la division auront été joués:

. Si 100% des rencontres sont comptabilisées (y compris les forfaits) : classement prévu au total des points de chaque équipe (2ptsV; 1pt D; 0ptF)

. Si 50% ou + des rencontres sont comptabilisées, on s'appuie sur les règles fédérales du RATIO :

Exple pour une équipe :

Nombre de points totalisés au classement dans sa poule : nombre de rencontres qu'elle a comptabilisé **X** nombre de rencontres théoriques

**Ce ratio détermine le classement intra poule et inter poule**

### 3. Les règles d'accèsion/relégation

Division	Classement obtenu	
PR M/F	En fin de phase 1	Montée des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Descente des 2 derniers
D2 M	Au Ratio inter poule	Montée des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Descente des 2 derniers
D2 F	Au Ratio inter poule	Montée des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup>
D3 M	Au ratio inter poule	Montée des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup>

*NB: En cas de place vacante dans une de ces divisions, une ou des montées supplémentaires seront accordées...*

***Ces règles d'accèsion/relégation seront appliquées dès lors qu'un classement est établi dans toutes les divisions seniors du CD13***

#### 4. Les cas d'exception

\* Si moins de 50% des rencontres de la division ont été joués,  
Il sera de la compétence du BUREAU DIRECTEUR de déterminer l'application ou non,  
pour chaque division, des règles d'accession/relégation

(possible classement au Ratio avec le nombre de rencontres comptabilisées mais pas obligé...)

\* Pour des raisons évidentes de cadrage plus que serré de nos compétitions,  
un match ne pourra être reporté au-delà de 15 jours après sa date officielle de  
programmation.

En cas d'impossibilité de jouer une rencontre

(sauf cas justifié de COVID ou d'indisponibilité de salle de dernière minute),

un match par forfait (0pt) sera attribué à l'équipe concernée, sans toutefois de  
pénalité financière ni de prise en compte en forfait général.


**NB:** la règle initiale du forfait reste toutefois inchangée pour les autres cas de forfaits  
(pénalités...)



Avant le 31 décembre, notre Comité Directeur doit voter :

## **5. La jointure PACA Basketball / BOUCHES du RHÔNE Basketball**

Les conditions d'accession/relégation entre RM3 et RF2 et notre PRM et F restent inchangées : 2 montées à prévoir pour notre comité en F comme en M.

Division	Poule(s)		classnt		Titre	Exception
PR M/F	1 Poule	PHASE en A/R	Fin de phase 1	oui	À l'issue de la phase 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>. 100% comptabilisé</li> <li>. 50% et &gt;</li> <li>. &lt; 50%</li> </ul>
D2 M/F	2 Poules		Fin de phase 1 .Intra poule . Inter poule	oui	au Ratio inter poule	
D3 M	3 Poules			oui		
U20 M	3 Poules		Intra poule	non	Après F1/F2/F3 (ou ratio inter poule si arrêt COVID)	Si arrêt COVID, F1/F2/F3 = reports phase 1

